

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**REGION D'AGADEZ**  
**DIRECTION REGIONALE DE L'ETAT CIVIL,**  
**DES MIGRATIONS ET DES REFUGIES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TECHNIQUE SUR LA**  
**MIGRATION (GTM) AGADEZ DU 02 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt un et le 02 Avril s'est tenue dans la salle de réunion de l'OIM Agadez la réunion du Groupe de Travail Migration (GTM) après une longue période de suspension consécutive à la COVID19.

Cette reprise des réunions mensuelles (le dernier jeudi de chaque mois) du Groupe de Travail Migration, en plus des acteurs locaux intervenant sur la thématique migration s'est vue rehaussé par la participation d'une mission conjointe Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) du niveau national en la personne du Secrétaire Permanent dudit cadre (SP/CCM) et de l'OIM Niamey.

La mission conjointe venue pour redynamiser le cadre local et partager la grande expérience du niveau national avec les acteurs locaux (acteurs de terrain) vise à identifier les goulots d'étranglement, proposer des solutions et fédérer l'ensemble des acteurs (autorités, structures étatiques déconcentrées, partenaires) pour une meilleure coordination des actions afin de parvenir à une meilleures prise en charge mais aussi et surtout asseoir un cadre d'échange, de discussion et de partage dans l'optique de mettre en place une base de données fiable et accessible à tous pour une meilleure prise de décisions pour les autorités, une efficacité et efficience des interventions des partenaires et le tout pour une satisfactions des groupes cibles que sont les différentes catégories de migrants.

Sont inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion, une présentation une présentation du SP/CCM, une présentation de l'OIM Agadez sur les tendances migratoires et divers.

## **I. PRESENTATION SP/CCM**

Le SP/CCM qui a eu l'insigne honneur de diriger les travaux de la réunion a d'abord présenté le cadre institutionnel et juridique (A) et les missions du CCM (B).

### **A. CADRE INSTITUTIONNELE ET JURIDIQUE DU CCM**

Créé en 2016 suite à une table ronde ayant regroupé les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et structures étatiques (Ministère de l'Intérieur et celui de la Justice), le CCM a vu le jour à travers :

- l'arrêté N° 0316/MISP/D/ACR du 03 Mai 2016 ;
- le décret N° 2019-722/PRN/MISP/D/ACR du 26 Décembre 2019 ;
- l'arrêté N° 0979/MISP/D/ACR du 12 Novembre 2020.

C'est de ce cadre national que tire leur légitimité les Groupes de Travail Migration (GTM) locaux qui sont la déclinaison de ce dernier. Ainsi, un arrêté régional a créé le Cadre Régional de Concertation au niveau politique avec comme cheville ouvrière le GTM au niveau technique et opérationnel.

### **B. MISSIONS DU CCM**

Au nombre des missions du CCM on peut retenir :

- servir de cadre permanent d'échange entre les acteurs intervenants sur la thématique migration ;
- permettre aux acteurs d'être au même niveau d'information ;
- rendre compte régulièrement aux décideurs (autorités) des dynamiques migratoires ;

- permettre aux acteurs (anciens comme nouveaux) de savoir qui fait quoi, avec qui pour éviter les doublons ;
- rendre disponibles des informations et statistiques mises à jour pour tous ;
- entretenir et consolider une relation de partenariat permanente entre tous (Etat, Collectivités, Partenaires).
- Renforcer la capacité des acteurs ; etc.

## **II. PRESENTATION OIM SUR LES TENDANCES MIGRATOIRES**

L'OIM a présenté le MRRM, l'impact de la COVID sur les interventions, la reprise et la recrudescence des vagues de refoulés sur l'axe Algérie-Assamaka-Arlit-Agadez, la cessation par le partenaire IRC de la distribution des KIT NFI aux refoulés d'Algérie ; réflexion sur un mécanisme d'assistance aux refoulés en attendant une ligne de prise en charge.

## **III. DIVERS ET DISCUSSIONS**

Des discussions et débats des divers on peut retenir :

Le représentant de l'Unicef appel à faire le lien des interventions avec la politique nationale de protection ; inclure les questions de l'éducation menée par l'Unicef à travers son projet avec INTERSOS ;

Celui du HCR qui demande à ce que les cahiers de charge de chaque partenaire soit clairement déterminés afin d'éviter les empiètements sur le terrain ; relever clairement les structures étatiques (DRECM-R, DRPE, CR, MAIRIE, Action Humanitaire, Protection Civile).

Le SP/CCM : la DRECM-R et le Conseil Régional de travailler dans le sens d'adapter les termes de référence du CCM aux spécificités locales.

Représentant EucapSahel de la disponibilité de sa structure à accueillir les assises de la prochaines réunion et mieux encore ;

Représentant du Conseil Régional a présenté les Postes d'Observation de la Migrations (POMM) communaux et régional et les résultats satisfaisants jusque-là atteint ;

Non concordance des chiffres liée à la différence des méthodologies utilisées par chaque partenaire d'où la nécessité de mettre en place des méthodes uniformes de collecte.

**En fin, la réunion a retenu la date du 29 Avril comme celle de la prochaine réunion au titre du Mois d'Avril 2021.**

Agadez, le 24 Avril 2021